

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	29
Pouvoirs	2
Nombre de votants	31
Date de convocation	2/11/2018
Certifiée exécutoire le	22/11/2018
Affichée le	22/11/2018
Transmis en préfecture le	22/11/2018

Le treize novembre deux mille dix-huit à dix-huit heure trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

Titulaires présents avec vote: BOURNEIL Marie-Rose, CHABRILLANGES Maurice, CHASTAGNAC Martine,

COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DEGUIN Didier, FULMINET Jean-Claude, GERMAIN Guy, GUILLOU Michèle, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JENTY Philippe, JOFFRE Jacques, JOUCHOUX Jean-Luc, LAGARDE Marcelle LAGEDAMON Jean-Louis, LAURENT André, MADRANGE Christian, MARSALEIX Pierre, MOULU Josette, NOUAILLE Josette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, RUAL Bernard, TAVERTE Françoise, TERRACOL Danielle, SAVIGNAC Sylvie, VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Suppléants présents sans vote : CAUDY Aimé, ENSEIRGUEIX Jean François, LANGIN René, LETANG Eliane

Suppléants présents avec vote : -

Excusés: BESNIER Rémy, CHASSEING Daniel, CHAUMEIL Éléonore (donne pouvoir à MOULU Josette), DANTONY Viviane, SAGE Alain, VERGONJEANNE Gilles (donne procuration à GERMAIN Guy)

Secrétaire : COIGNAC Gérard

Le Président accueille Monsieur COSTE, Président du Conseil Départemental et introduit le Contrat de Cohésion Territoriale en précisant notamment qu'il apprécie l'accent qui a été mis sur les territoires ruraux, en comparaison avec le contrat du Conseil Régional particulièrement décevant.

Il demande si Monsieur COSTE peut préciser les problématiques rencontrées sur le développement de la fibre avec le syndicat DORSAL.

Monsieur COSTE le remercie ainsi que tous les membres présents. Il félicite la commune de Treignac pour sa labellisation de "Petites cités de caractère". Il apprécie également le périmètre cohérent de cette communauté à taille humaine.

Il remercie Monsieur PETIT pour son implication et son efficacité dans la construction du Contrat de Cohésion Territoriale qu'il est venu signer aujourd'hui. Ce premier contrat inaugure un système contractuel qui sera certainement récurrent à l'avenir.

Il répond au Président sur la fibre en précisant que de vraies discussions de fond se déroulent actuellement au conseil syndical de Dorsal. Il explique que le Département de la Haute Vienne a fait le choix de développer le réseau fibre par prestations privées, en construisant 33 000 prises sur 100 000 dans l'attente d'un partenariat public-privé. En Corrèze, où se déroule une vraie solidarité entre Région Département et EPCI, le choix politique est très fort depuis juillet 2016 sur un « 100% fibre », ce qui a permis de lancer l'ensemble des travaux en respectant pour l'instant les délais. L'ensemble de l'argent investi reviendra aux collectivités, et il est persuadé que le raccordement des personnes atteindra rapidement 40% des prises. Il regrette d'ailleurs que le gouvernement ait vendu les fréquences 4G.

Il revient ensuite sur le Contrat de Cohésion Territoriale en expliquant les principales caractéristiques des choix du Département, en s'appuyant sur le document fourni (et mis en annexe). Il précise que le Conseil Départemental a mis 38 millions d'euros dans la contractualisation, soit 3 millions de plus que les prédécesseurs et 1.6 millions sur ce territoire.

Questions dans la salle:

- Règlement de boisement. Il est demandé à faire le point sur renouvellement du règlement de boisement. Chaque commune sera contactée à ce sujet.

- la communauté demande l'appui, notamment en terme de communication, du Conseil Départemental sur son projet de réaliser une boucle de cyclotourisme de 185 km à partir (et en boucle) de la voie nationale 89 de cyclotourisme. Monsieur COSTE apporte son plein soutien à ce projet.

- la communauté est inquiète sur la continuité du soutien des agences de l'eau, précisant que ces soutiens financiers sont indispensables.

Monsieur COSTE répond que certaines agences sont très riches mais pas toutes, et le gouvernement a ponctionné l'ensemble des Agences de l'Eau pour financer l'Agence Française de Biodiversité et l'Office National de la Chasse. Il précise cependant que grâce à Monsieur DARMANIN, la ponction sera moins importante que prévue, passant d'un budget de 270 millions à 250 millions au lieu des 210 millions annoncés.

- Une question est posée la qualité des spectacles de la scène nationale de l'Empreinte avec une programmation n'intéressant qu'une faible partie de la population.

S'ensuit les signatures des contrats avec chaque commune et celui de la Communauté de Communes.

EXTRAIT DU CONTRAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (TABLEAU):

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départ. 2018	Aide Conseil Départ. 2019	Aide Conseil Départ. 2020
Bâtiments communautaires	20 000€		6 000€	
Création plateformes	300 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Matériels commun utaires remplacement des matériels obsoletes à disposition des communes pour le développement des animations locales (chapiteaux podium, camera des réseaux, kit tri sélectifs avec bac OM spécifiques, signalisation, communication ...)	30 000€		3 000€	3 000€
Achat de matériels/ signalétique et création de supports de communication. Améliorations du réseau informatique communautaire, signalétique routière, communication institutionnelle, signalétique en déchetterie, composteur, chariot télescopique	50 000 €		5 000€	5 000€
Restauration de l'horloge des bâtiments communautaires rénovation du patrimoine remarquable du clocher de la médiathèque	2 000€		400 €	
Etude de faisabilité opportunité sur création bâtiment multi usages avec toiture photovoltaïque	40 000 €		8 000€	
OPAH - étude pré opérationnelle	50 000 €	10 000€		
Travaux de rénovation du centre éducatif fermé de Soudaine Lavinadière - T2	39 466€	11 840 €		
Etude santé	19 200€	3 980 €		

Le Président reprend l'ordre du jour du conseil communautaire.

Le dernier procès-verbal du 29 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

FORMATION CAUE

Le Président accueille Madame NICOLLE Sandra du CAUE et lui donne la parole.

Madame NICOLLE présente une formation à destination des maires et secrétaires de mairies pour permettre une meilleure compréhension des enjeux d'urbanisme contenus dans les permis de construire. Elle propose de délocaliser cette formation dans les locaux de la communauté si le nombre de stagiaire est compris entre 9 et 15 personnes. Elle distribue un fascicule reprenant les éléments de cette formation. Elle précise qu'un travail sur maquettes est particulièrement enrichissant.

Elle invite les conseillers communautaires à aller regarder l'interview des maires qui ont suivi cette formation sur le site: www.caue.fr (rubrique « parole d'élus »)

Le Président invite chaque maire non seulement à participer mais aussi à sensibiliser leur secrétaire sur cette formation.

Contact : CAUE - 05 55 26 06 48

Vu après le conseil: la formation est prévue le 7 février 2019 à la salle des fêtes de Treignac.

STATUTS COMMUNAUTAIRES

Le Président rappelle que l'intérêt communautaire doit être défini avant le 31 décembre 2018 sous peine de voir les compétences concernées être transférées en totalité. Il donne la Parole à Monsieur COIGNAC pour le transfert de la zone d'activité de Treignac, précisant qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une première approche pour lancer le débat. Monsieur COIGNAC présente les propositions du conseil municipal qui consiste à transférer la parcelle AC 387 de la Zone d'Activité La Veyrière, non vendue.





Il s'agit d'une parcelle bénéficiant des installations déjà réalisées pour toute la zone (voirie, réserve incendie, réseau) d'une surface de 12 474 m² à transférer pour un coût de 4 € au m², comme toutes les autres surfaces de la zone, ce qui représente un montant de 49 896 €.

Monsieur COIGNAC précise que la parcelle adjacente de 4 970 m² restée libre appartient à un privé. Un contact avec lui serait nécessaire.

Le Président se demande si les aménagements nécessaires en cas de division de la parcelle ne rajouteraient pas un coût qui deviendrait excessif pour la revente et serait du coup à l'entière charge de la communauté.

Il propose par ailleurs de réserver les crédits DETR (1 dossier par an) en priorité sur les projets de développement économique situés sur les zones d'activités de la Communauté de Communes

Il conclut en proposant qu'une discussion, notamment financière, sur ce transfert de la ZA soit prévue lors du prochain bureau, et d'en débattre au prochain conseil selon les propositions du bureau.

CONTRAT SOURCES EN ACTION : MARCHES DE TRAVAUX

Le Président rappelle que dans ce contrat désormais opérationnel, les agriculteurs peuvent bénéficier de subventions pour réaliser des travaux améliorants pour la préservation des cours d'eau (clôture, franchissement, abreuvement...). L'Agence de l'eau, qui finance ces travaux, exige que la Communauté en soit l'intermédiaire. Nous sommes donc maîtres d'ouvrage de ces travaux par convention de mandat avec les agriculteurs, et nous avons l'obligation de respecter les règles des marchés publics.

Nous avons à cet effet lancé un accord cadre pour les 4 prochaines années sur deux types de marchés : un pour les travaux et un autre pour les fournitures.

Les services internes à la Communauté ont fait un suivi particulier pour favoriser des réponses d'entreprises locales en les contactant une par une et leur expliquant ces marchés. Les offres reçues n'ont pas toujours été complétées par les entreprises malgré des contacts personnalisés.

Monsieur MARSALEIX souhaiterait que le marché soit relancé pour avoir des entreprises locales.

Madame JAMILLOUX-VERDIER répond qu'elle a pu constater que les entreprises ont été accompagnées pour susciter leur réponse au marché et qu'elles n'ont pas répondu quand même. Les relancer n'aboutirait pas plus.

Délibération 113-2018 : attribution de l'accord cadre « Travaux pour la préservation des cours d'eau du bassin versant de la Vienne dans le cadre du contrat territorial Vienne amont ou « Sources en action » »

Ce marché est passé sous la forme d'un accord cadre. L'accord cadre est une procédure adaptée aux achats répétitifs dont la quantité et le contenu exact ne sont pas définissables en amont. Il est multi-attributaire et valable pour une durée de 4 ans. Durant cette durée, les titulaires seront mis en concurrence par l'intermédiaire de marchés subséquents décrivant précisément les travaux demandés.

Ce marché vise à retenir au maximum cinq titulaires pour la réalisation de travaux visant l'abreuvement du bétail au pré, la réalisation d'ouvrages de franchissement de cours d'eau et la mise en défens par la pose de clôtures. Les travaux se dérouleront sur les communes de Peyrelevade, Saint Setiers, Millevaches, Tarnac, Toy-Viam.

Suite à consultation, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 4 octobre et a ouvert 7 offres.

Suite à l'analyse des offres et sur proposition de la commission d'ouverture des plis :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 30 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :
 - o SARL La Borie d'Ussel
 - o Guichard TP d'Ussel
 - o Dussouchaud SARL d'Eymoutiers
 - o SA-TPA, antenne d'Egletons.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

Délibération 112-2018 : Attribution de l'accord cadre « Fourniture de matériaux et matériels pour l'abreuvement au pré, le franchissement des cours d'eau et la pose de clôtures » sur les cours d'eau du bassin versant de la Vienne dans le cadre du contrat territorial Vienne amont « Sources en action »

Ce marché est passé sous la forme d'un accord cadre. L'accord cadre est une procédure adaptée aux achats répétitifs dont la quantité et le contenu exact ne sont pas définissables en amont. Il est passé avec un seul titulaire par lot et il est valable pour une durée de 4 ans. Durant cette durée, le marché est exécuté au moyen de bons de commande. La livraison des fournitures se fera sur les communes de Peyrelevade, Saint Setiers, Millevaches, Tarnac, Toy-Viam.

Le lot 1 concerne la fourniture de matériel d'abreuvement au pré et de clôtures. Le lot 2 concerne la fourniture de matériaux de carrière. Le lot 3 concerne la fourniture de planches et madriers bois. Le lot 4 concerne la fourniture de matériel d'hydraulique et de construction.

Suite à consultation, deux offres ont été remises et ouvertes lors de la commission d'ouverture des plis du 4 octobre. Une offre pour le lot 1 et une offre pour le lot 2. Aucune offre n'a été remise pour les lots 3 et 4.

Suite à l'analyse des offres et sur proposition de la commission d'ouverture des plis :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 30 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :
Pour le lot 1, à la SA Espace vert du Limousin,
Pour le lot 2, à la SARL ROCA.

Les lots 3 et 4 n'ayant fait l'objet d'aucune candidature, suivant l'article 30 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, la Communauté de Communes passera des marchés publics sur devis sans publicité préalable pour se fournir en planches, madriers et en matériel d'hydraulique et de construction.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

DELEGUES AU PNR

Monsieur SAGE n'étant pas favorable à être désigné délégué titulaire au PNR, Monsieur JENTY demande un volontaire.

Madame GUILLOU se porte volontaire. Voici donc le texte définitif de la délibération (rattachée au dernier conseil)

Délibération 105-2018 : Délégués titulaires au Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR de Millevaches)

Suite à l'approbation de la charte du PNR de Millevaches, le système représentatif est modifié. La Communauté de Communes doit désigner 5 délégués titulaires pour siéger au PNR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de désigner Madame DANTONY Viviane, Madame GUILLOU Michèle, Madame MOULU Josette, Monsieur PLAS Marcel, Madame SAVIGNAC Sylvie, comme délégués titulaires pour siéger au PNR de Millevaches.
- d'acter la candidature de Madame DANTONY Viviane pour faire partie du bureau de PNR de Millevaches au titre de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Président remercie Monsieur GERMAIN pour son implication dans ce dossier.

114-2018 : ligne de trésorerie du budget principal.

Le Président rappelle les projets en cours et la lenteur des versements des subventions, particulièrement celles de l'Europe.

Il demande l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 €
- de choisir l'offre du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Montant : 400 000 €

Durée : 12 mois

Taux : EURIBOR 3 mois + 0.40% (si EURIBOR est négatif alors la valeur retenue sera de 0)

Commission d'engagement : 0.10%

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : néant
Païement des intérêts : trimestriel à terme échu.

- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

FINANCEMENT DU POSTE « RIVIERES » GEMAPI

Délibération 111-2018 : Demande de subventions pour les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques

La mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont (sur notre territoire mais également sur les communes du bassin situées sur la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté) et l'élaboration d'un programme d'actions sur les bassins versants de la Vézère et de la Corrèze nécessitent un travail d'animation, de suivi, d'étude de la part des techniciens milieux aquatiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement des missions de suivi et de gestion des cours d'eau réalisées par les techniciens de rivières sur le bassin versant Adour-Garonne,
- de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le financement des missions de suivi et de gestion des cours d'eau réalisées par les techniciens de rivières dans le cadre du Contrat Territorial Sources en action sur le bassin versant Loire-Bretagne,
- de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par la Région dans le cadre de la stratégie régionale de l'eau,
- de solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par tout autre financeur,
- de mandater le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

FOUILLES DE SOUDAINE

Suite à la rencontre avec la DRAC et le maître d'œuvre sur le site, le projet est relancé.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **27 novembre 2018** : publication de la consultation des entreprises
- **7 janvier 2019 - 13h00** : remise des offres
- **7 janvier à 17h30** : Commission d'ouverture des plis
- **Janvier ou février 2019** : décision du conseil communautaire selon les négociations
- **Avril 2019** : début des travaux pour une durée d'un an.

QUESTIONS DIVERSES

Tiers lieu

Une délibération est nécessaire pour le trésorier au sujet de la répartition des coûts concernant le marché de travaux sur le bâtiment de Tarnac.

115-2018 : marché de travaux du bâtiment à Tarnac : répartition des coûts

Le Président rappelle que le marché du bâtiment de Tarnac est un marché concernant 2 opérations distinctes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de préciser les montants (tels qu'ils ont été inscrit au budget 2018) alloués pour **l'opération 23** : « bibliothèque (antenne de la médiathèque) de Tarnac » dans le marché global de rénovation du bâtiment de Tarnac:

LOTS	NATURE	ENTREPRISE	Montant HT
Lot 1	Maçonnerie	CHAMPEAUX	2 000,00
Lot 4	Menuiseries extérieures bois	SERRURERIE DJ	2 700,00
Lot 5	Menuiseries intérieures bois	GOUNY	14 300,00
Lot 6	Platerie	GOUSAT	9 000,00
Lot 7	Sol souples	GOUSAT	2 000,00
Lot 8	Chauffage	MAGRIT	5 000,00
Lot 9	Electricité	FAURIE	3 000,00
-	Maîtrise d'œuvre	M. CLAVEYROLAT	6 400,00
TOTAL			44 400,00
Mobilier médiathèque			19 107,00
TOTAL avec mobilier			63 507,00

- précise que la différence est attribuée à l'opération 11 : « Tiers lieu »

SPANC délibération modificative

116-2018 : délibération modificative du budget SPANC

Le président explique qu'une redevance ayant été perçu deux fois, un remboursement a été effectué. Il convient de faire une DM afin de modifier des articles (sans impact budgétaire)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de modifier le budget de fonctionnement du budget SPANC ainsi :

SECTION de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 61 COMPTE 613 = - 80 €

CHAPITRE 67 COMPTE 678 = + 80 €

Conseil communautaire

Le prochain conseil est fixé le **Lundi 17 décembre à TARNAC à 18h00.**

Monsieur MARSALEIX présentera les travaux du bâtiment abritant le tiers lieu et la bibliothèque.

A noter (vu après le conseil) : le restaurant « Hôtel des voyageurs » est fermé tout l'hiver.

Le Président remercie les membres.

La séance est levée vers 22h00

Le Président

Le secrétaire